

CONFÉRENCE DE PRESSE

Rentrée 2023

SOMMAIRE

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2023-2024 (SOURCE DEPP)	2
ÉCOLES (PREELEMENTAIRES, ELEMENTAIRES)	2
COLLÈGES.....	2
LYCÉES	2
LYCÉES PROFESSIONNELS.....	2
POST-BAC (LYCEES ET LP)	2
LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS 2023.....	3
ÉCOLES.....	3
NOMBRE DE COLLÈGES	3
NOMBRE DE LYCÉES.....	3
LES PRIORITÉS NATIONALES ET ACADÉMIQUES 2023	4
UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, EMANCIPE ET QUI PROTEGE	4
<i>Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels</i>	4
<i>Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages</i>	4
<i>Lutter contre les inégalités territoriales.....</i>	5
<i>Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école.....</i>	5
<i>Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une nation sportive.....</i>	5
<i>Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR éducation « Notre école, faisons-la ensemble ».....</i>	6
<i>Focus sur quelques changements à la rentrée.....</i>	6
FOCUS SUR LE HARCELEMENT.....	7
EN MAYENNE	8
LE POINT SUR LES RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS.....	8
L'ÉCOLE INCLUSIVE EN MAYENNE	9
<i>Un service de l'école inclusive (SDEI) à la DSDEN.....</i>	9
<i>Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).....</i>	9
<i>Le maillage territorial.....</i>	9
LES ÉLÈVES ET LES DISPOSITIFS	11
<i>Les élèves en situation de handicap accueillis en ULIS depuis 2021.....</i>	11
<i>Les élèves accueillis en SEGPA depuis 2021, en situation ou non de handicap.....</i>	11
<i>Détail des dispositifs et des structures d'accueil.....</i>	11
CARTE SCOLAIRE 2023.....	12
1 ^{ER} DEGRÉ - SYNTHÈSE INTÉGRANT LES AJUSTEMENTS DE SEPTEMBRE.....	12
<i>Le détail des 19 fermetures de classes (avec taux d'encadrement après mesure).....</i>	13
<i>Le détail des 7 ouvertures de classes.....</i>	14
MESURES DE RENTRÉE POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE.....	14
CARTE SCOLAIRE SECOND DEGRÉ.....	15
<i>En collège</i>	15
<i>En lycée.....</i>	15
LES RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION 20223	16
LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET	16
LE BACCALAURÉAT	16
LES EXAMENS PROFESSIONNELS	16
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024	17
MOUVEMENTS DES PERSONNELS	18
DANS LES ÉTABLISSEMENTS	18
A LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE	18

LES EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2023-2024 (source DEPP)

ÉCOLES (préélémentaires, élémentaires)

	Effectifs 2022-2023	Prévisionnels 2023-2024	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	18 767	18 281	-486
Privé :	9 718	9 510	-208
Total :	28 485	27 791	-694

COLLÈGES

	Effectifs 2022-2023	Prévisionnels 2023-2024	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	8 968	8 959	-9
Privé :	6 625	6 602	-23
Total :	15 593	15 561	-32

LYCÉES

	Effectifs 2022-2023	Prévisionnels 2023-2024	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	4 119	3 985	-224
Privé :	2 586	2 636	50
Total :	6 705	6 531	-174

LYCÉES PROFESSIONNELS

	Effectifs 2022-2023	Prévisionnels 2023-2024	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	1 971	1 940	-31
Privé :	958	957	-1
Total :	2 929	2 897	-32

POST-BAC (lycées et LP)

	Effectifs 2022-2023	Prévisionnels 2023-2024	Variation nbre élèves sur 1 an
Public :	557	578	21
Privé :	449	427	-22
Total :	1 006	1 005	-1

LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS 2023

ÉCOLES

Nombre d'écoles

	PUBLIC	PRIVÉ
Écoles primaires	114	84
Écoles maternelles	40	1
Écoles élémentaires	54	6
Total	208	91

Nombre de classes

Avant ajustements de rentrée	PUBLIC	PRIVÉ
Maternelles et élémentaires	881	429
ULIS-école	22	8
Total	903	437

NOMBRE DE COLLÈGES

Public : 27

Privé : 14

NOMBRE DE LYCÉES

Lycées publics : 6

Lycées professionnels publics : 5

Lycées privés : 5

Lycées professionnels privés : 3

LES PRIORITÉS NATIONALES ET ACADÉMIQUES 2023

La prérentrée des enseignants s'est déroulée le 01 septembre, la rentrée scolaire le lundi 4 septembre 2023.

UNE ÉCOLE QUI INSTRUIT, EMANCIPE ET QUI PROTEGE (Circulaire de rentrée – BO du 06 juillet 2023).

La circulaire de rentrée détaille les priorités de l'année scolaire 2023-2024 pour une École qui instruit, émancipe et protège, avec une boussole commune : l'excellence, l'égalité des chances et le bien-être.

Ces objectifs et mesures sont structurés autour de 6 axes :

Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels

- Lutter de manière implacable contre le harcèlement ;
- Construire une culture du respect de l'autre ;
- Garantir un comportement exemplaire de tous les adultes ;
- Développer les compétences psycho-sociales des élèves ;
- Un programme d'enseignement moral et civique revu pour la rentrée 2024, avec un renforcement de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) ;
- Équipes académiques et départementales à disposition des directeurs, chefs d'établissement et personnels ;
- Protection fonctionnelle systématique, accompagnement au dépôt de plainte, sanctions disciplinaires systématiques, protection et accompagnement des écoles et des établissements par les autorités académiques.

Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages

- La feuille de route du conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) communiquée à tous les enseignants ;
- Un Plan maternelle ;
- Des évaluations nationales à l'entrée au CM1 ;
- Une insistance forte concernant la pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture avec, au cycle 4, le travail autour de la pratique d'une expression écrite longue, grammaticalement et syntaxiquement correcte ;
- L'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement ;
- L'extension du dispositif « Devoirs faits » ;
- « Pix » sixième ;
- La généralisation de la découverte des métiers au cycle 4 (pactée ; installée ; pilotée ; structurée autour des filières ; articulée avec le parcours avenir) ;
- Une heure et demie de mathématiques dans le cadre des enseignements du tronc commun pour les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en première ;
- Premiers éléments de la réforme en lycée professionnel en vigueur dès cette rentrée ;
- L'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement.

Lutter contre les inégalités territoriales

- Dans les zones rurales, dialogue afin de partager un diagnostic avec les élus locaux sur les perspectives d'ouverture et de fermeture de classes ;
- Extension du nombre de territoires éducatifs ruraux (TER) ;
- Nouvel appel à labellisation des internats d'excellence (Ferry à Mayenne à voir) ;
- Développement des stages de réussite ;
- Dispositifs d'excellence (CHAM, bilangues ou internationales) ;
- Nouveaux dispositifs dans les « Quartiers 2030 » (accueil des tout-petits, extension des horaires d'accueil au collège, stages de réussite pendant les vacances scolaires, extension des cités éducatives) ;
- Recherche d'une plus grande mixité sociale et scolaire (ouverture de nouveaux dispositifs attractifs, accompagnement des élus dans les démarches de re-sectorisation, dérogation à la carte scolaire pour les élèves boursiers, participation de l'enseignement privé sous contrat à ces efforts ;
- Action sociale : mise en place du bénéficiaire automatique des bourses, meilleure utilisation des fonds sociaux et de toutes les marges de manœuvre pour apporter un secours aux élèves qui en ont besoin.

Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école

- Trois séances annuelles d'éducation à la sexualité ;
- Protéger la santé mentale des élèves, repérer les élèves en souffrance et les orienter vers les personnels compétents : formation en secourisme en santé mentale notamment pour les personnels de vie scolaire ;
- Protocole sur la santé mentale dans chaque établissement ;
- Bonne inclusion des élèves en situation de handicap ;
- Réseau renforcé de référents rémunérés dans le cadre du Pacte (missions qui pourraient rejoindre ce cadre) ;
- Accès aux arts et à la culture (extension de la part collective du pass culture en 6ème et en 5ème) ;
- Utilisation systématique de la plate-forme Adage ;
- Promouvoir la culture de l'engagement ; labellisation des « Classes et Lycées engagés » (enjeu pour promouvoir d'autres formes d'engagement ou de valoriser des engagements existants) ;
- Adaptation de l'École à la transition climatique et écologique.

Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une nation sportive

- Opportunité unique et multiforme (enjeux sportif, sanitaire, économique, en termes de lien social) ;
- A l'école élémentaire, les « 30 minutes d'activités physique quotidienne » (APQ) ;
- Au collège, le dispositif « Deux heures de sport en plus » ;
- Des événements qui vont ponctuer l'année scolaire (circulaire nationale spécifique ; des appels à projets ; en Mayenne, « A vélo vers les jeux olympiques »...).

Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR éducation « Notre école, faisons-la ensemble »

- Un profond changement de méthode et de culture ;
- Unité du cadre national et capacité à adapter les conditions d'apprentissage aux besoins des élèves, soutien et accompagnement des innovations pédagogiques portées par les professeurs ;
- Profonde évolution culturelle pour les administrations centrales comme pour les autorités académiques : condition *sine qua non* pour une transformation de pratiques pédagogiques ;
- Confiance accordée aux équipes ;
- Valorisation des projets des équipes auprès de l'ensemble de la communauté éducative, encouragement des initiatives, mise en lumière de l'investissement des professeurs ;
- « Soutenir les initiatives locales plutôt que les réglementer ».

Focus sur quelques changements à la rentrée

- Ecoles :

- Evaluations nationales en CM1 ;
- En CM1, les élèves auront une pratique renforcée de lectures de textes longs ; en CM2, ils devront produire au moins un texte écrit par semaine.

- Collèges :

- Les élèves de sixième auront une heure par semaine de renforcement ou de soutien en français ou en mathématiques, cette heure peut être assurée par des professeurs du premier degré ;
- L'heure de technologie est supprimée ;
- Le dispositif « Devoirs faits » sera obligatoire en sixième.
- Généralisation de la découverte des métiers au cycle 4.

- Lycées :

- Les mathématiques sont à nouveau obligatoires en première et terminale, la matière intègre donc le tronc commun au baccalauréat ;
- Les épreuves de spécialité du baccalauréat sont déplacées au mois de juin ;
- Pour les premières, les épreuves orales de français porteront sur 16 textes au lieu de 20 ;
- Pour les terminales, le grand oral sera allégé de 5 minutes.

- Lycées professionnels :

- Gratification des périodes de formation en milieu professionnel pour tous les lycéens de CAP et baccalauréat professionnel ;
- Parcours adaptés aux projets des élèves ;
- Lutte contre le décrochage : prolongement du statut d'élèves et des aides durant 4 mois ;
- Mieux préparer l'insertion : accompagnement via France travail ;
- Moderniser la formation : adapter l'offre et proposer des parcours Bac +1 ;
- Bureau des entreprises pour les partenariats et la complémentarité des lieux de formation ;

[Lien vers la page « Réforme du lycée professionnel »](#)

- L'abaya sera interdit dans tous les établissements scolaires de France.
- Un élève responsable de harcèlement pourra être changé d'école.

FOCUS SUR LE HARCELEMENT



- La lutte contre le harcèlement à l'École est une priorité du ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse. A la rentrée, des mesures viennent compléter celles déjà en place pour prévenir ou traiter plus efficacement et rapidement les situations les plus complexes, notamment dans le premier degré.

Pour rappel, depuis la **loi du 02 mars 2022** visant à combattre le harcèlement scolaire, ce phénomène est reconnu comme un délit.

Le **décret n° 2023-782 du 16 août 2023** relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, précise que :

- « dans les écoles, lorsque le maintien d'un élève constitue un risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves malgré la mise en œuvre des mesures arrêtées par le directeur d'école après examen de la situation de l'élève par l'équipe éducative, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) peut demander au maire de procéder à la radiation de l'élève de son école. Après l'admission de l'élève dans sa nouvelle école, le directeur d'école veille à mettre en place un suivi pédagogique et éducatif renforcé de l'élève au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ».

- « dans les collèges et lycées, le décret étend le champ de la procédure disciplinaire aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement ».

EN MAYENNE

LE POINT SUR LES RECRUTEMENTS DES ENSEIGNANTS

Le département de la Mayenne accueille 30 professeurs des écoles stagiaires (PES).

Les stagiaires exerceront en classe :

- Soit à temps complet (lauréats de concours titulaires du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)) : ils sont 22 dans ce cas. En cours d'année, 10 à 20 jours de formation s'ajouteront à leur formation universitaire préalable.
- Soit à mi-temps (lauréats de concours non titulaires du Master MEEF) : ces 8 PES seront en formation l'autre mi-temps à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'éducation (INSPé).

Tous les PES, quel que soit leur profil, bénéficient :

- de journées d'accueil ;
- d'un parcours de formation adapté ;
- d'un accompagnement par un formateur tuteur tout au long de l'année.

Un enseignant ukrainien contractuel poursuit sa mission et contribue à l'accompagnement des élèves allophones.

L'ÉCOLE INCLUSIVE EN MAYENNE

Un service de l'école inclusive (SDEI) à la DSDEN

- ✓ Le SDEI est rattaché à la division des élèves, des écoles et des établissements de la DSDEN. Il a pour mission l'organisation de la cellule d'écoute, la gestion financière et des ressources humaines en partenariat avec le service adaptation scolaire handicap. Il travaille en étroite collaboration avec les responsables des PIAL pour apporter l'accompagnement nécessaire aux équipes pédagogiques, aux partenaires, aux familles.
- ✓ Une adresse fonctionnelle ecoleinclusive53@ac-nantes.fr et un numéro de téléphone 02.43.59.92.74 sont dédiés à l'écoute des familles afin de leur apporter une réponse dans un délai de 24 heures.
- ✓ En lien avec l'analyse des besoins communiquée par le pilote du PIAL, le SDEI mettra à la disposition du PIAL des moyens alloués à travers une dotation globale annualisée d'AESH. Celle-ci permettra de répondre aux éventuelles nouvelles notifications et d'ajuster l'accompagnement.
- ✓ L'affectation et la gestion des AESH relèvent du SDEI. Ceux-ci sont recrutés pour une durée de 3 ans et CDIés la 6^{ème} année. Leur zone d'intervention correspond aux différents établissements et écoles du PIAL. Les AESH bénéficient d'actions de formation sur le temps de service, mais de préférence en dehors du temps scolaire.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Un PIAL est une organisation collective de gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un territoire.

Il permet :

- ✓ Un accompagnement humain au plus près des besoins de chaque élève (développement de l'autonomie, acquisition des connaissances et compétences du socle commun) ;
- ✓ Une flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les écoles et les établissements scolaires ;
- ✓ Une évolution positive des modalités et des conditions de travail ;
- ✓ Un renforcement de la logique de réseau, un portage collectif réaffirmé par l'ensemble des acteurs du territoire, une meilleure mutualisation des différentes compétences, un renforcement du partenariat avec les services médico-sociaux.

Le maillage territorial

La Mayenne compte 17 PIAL publics et 10 PIAL privés couvrant l'ensemble du territoire départemental, dont 9 au sein de Laval et son agglomération.

La logique inter degrés est privilégiée : les écoles appartiennent systématiquement au même PIAL que leur collège de secteur

La configuration des PIAL tient compte de la présence des sections d'enseignement adapté et des unités localisées pour l'inclusion scolaire dans la majorité des territoires.

Le comité départemental de suivi de l'école inclusive vise à renforcer la mise en synergie des partenaires de l'école inclusive.

Les 17 PIAL publics de la Mayenne	Les 10 PIAL privés de la Mayenne
PIAL Réaumur-Buron Laval PIAL de Martonne Laval PIAL Jules Renard Laval PIAL Pierre Dubois Laval PIAL Alain Gerbault Laval PIAL Jacques Monod Laval PIAL Fernand Puech Laval PIAL Ernée-Gorron-Landivy PIAL Mayenne-Ambrières-Lassay PIAL De Vinci Mayenne PIAL Villaines-Bais-Pré en Pail PIAL Evron-Montsûrs PIAL Misedon Port-Brillet PIAL Craon-Renazé PIAL Meslay-Grez PIAL Château-Gontier-sur-Mayenne PIAL l'Oriette Cossé-le-Vivien	PIAL Château-Gontier-sur-Mayenne PIAL Cossé-le-Vivien PIAL Craon PIAL Ernée-Gorron PIAL Evron- Montsûrs-Villaines-la-Juhel PIAL Laval rive gauche PIAL Laval rive droite PIAL Mayenne PIAL Meslay-du-Maine PIAL Saint Pierre la Cour

100% des établissements publics et privés sous contrat sont couverts par les PIAL.

LES ÉLÈVES ET LES DISPOSITIFS

A la rentrée, **3 266** élèves sont reconnus en situation de handicap dans le département. Ce nombre concerne également les MFR, l'enseignement agricole et l'apprentissage.

325 élèves sont accueillis en établissement ou service médico-social (ESMS).

Les élèves en situation de handicap accueillis en ULIS depuis 2021

Rentrée	2021	2022	2023
ULIS école	304	293	338
ULIS collège	257	284	291
ULIS lycée	59	65	74
Total	620	642	703

Les élèves accueillis en SEGPA depuis 2021, en situation ou non de handicap

Rentrée	2021	2022	2023
Élèves avec projet personnalisé de scolarisation	262	281	277
Élèves sans projet personnalisé de scolarisation	310	337	299
Total	572	618	576

Détail des dispositifs et des structures d'accueil

Structures d'accueil	Publiques	Privées
ULIS-école	22	8
ULIS-collège	17	7
ULIS-lycée	5	2
SEGPA	7	2
Unité d'enseignement autisme	2	
Unité d'enseignement polyhandicapé - UEEP	1	
Institut Médico Educatif - IME	3	
Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés - EEAP	1	
Section d'Education Motrice - SEM	1	
Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique - ITEP	1	

Chaque semaine, la commission des droits et de l'autonomie étudie les nouvelles situations et les recrutements d'AESH s'opèrent en continu.

CARTE SCOLAIRE 2023

1^{ER} DEGRÉ - SYNTHÈSE INTÉGRANT LES AJUSTEMENTS DE SEPTEMBRE

- 19 fermetures de classes (NB : aucune de ces fermetures ne génère un taux d'encadrement supérieur à 23,31 élèves/classe) ; trois sont accompagnées de l'affectation d'un demi-poste de titulaire renforcement pour favoriser la transition ou l'éventuelle restructuration du réseau ;
- 7 ouvertures de classes ;
- 1 ouverture d'Ulis ;
- L'ouverture d'un poste de conseiller pédagogique départemental maternelle ;
- Le redéploiement partiel du réseau des titulaires renforcement : accompagnement fermetures, prise en compte de difficultés spécifiques, « bourrelet » ponctuel d'effectifs, prise en compte de la sociologie... ;
- Un aménagement transitoire concernant deux décharges de direction ;
- 6 fusions (fusion : rapprochement administratif entre deux écoles, d'une école maternelle et d'une école élémentaire pour créer une école primaire ou encore entre deux écoles maternelles ou élémentaires pour créer une structure plus importante).

Le détail des fusions

- ✓ Argentré (école primaire 6 classes) ;
 - ✓ Entrammes (école primaire 6 classes) ;
 - ✓ Mayenne (fusion de deux maternelles Charles Perrault et l'Angellerie soit 4 classes) ;
 - ✓ Villaines-la-Juhel (école primaire de 6 classes) ;
 - ✓ Saint-Pierre-La-Cour (école primaire de 8 classes) ;
 - ✓ Sainte- Suzanne-Chammes.
-
- Un taux d'encadrement moyen qui continue de progresser : 20,9 élèves par classe (21,1 en 2022 ; 21,4 en 2021 ; 21,7 en 2020 ; 22,2 en 2019 ; 22,7 en 2018 ; 22,8 en 2017 ; 23,4 en 2016)

Le détail des 19 fermetures de classes (avec taux d'encadrement après mesure)

BONCHAMP LÈS LAVAL	17 à 16 classes	23,31	Bono Campo Élémentaire
CHANGÉ	14 à 13 classes	22,15	Groupe scolaire Chemin vert
CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE	13 à 12 classes	20	Jean Guéhenno Élémentaire
COSSÉ LE VIVIEN	9 à 8 classes	20,75	Jean Jaurès Élémentaire
LA BAZOGE-MONTPINÇON	5 à 4 classes	22	Primaire
LAVAL	19 à 18 classes	16,74	Badinter Elémentaire Dédoublément CP
LE GENEST SAINT ISLE	8 à 7 classes	21,57	Élémentaire
LE RIBAY	3 à 2 classes	22	Primaire
LOUVERNÉ	13 à 12 classes	21,75	Élémentaire
MAYENNE	10 à 9 classes	21,11	Jules Ferry Élémentaire
MÉE – POMMERIEUX (RPI)	4 à 3 classes	21,33	Arthur Prodhomme primaire : site de Mée ; passage d'un RPID
MONTSURS	8 à 7 classes	22,71	Jean Tardieu Élémentaire
QUELAINES SAINT GAULT	7 à 6 classes	22,83	Maurice Carême Élémentaire
RENAZÉ	9 à 8 classes	20,63	Élémentaire
SAINT GEORGES LE FLECHARD	3 à 2 classes	19	Yves Duteil Primaire
SAINT JEAN SUR ERVE – BLANDOUET (RPI)	3 à 2 classes	20	Primaire
SAINT PIERRE LA COUR	9 à 8 classes	20,63	Jules Ferry Élémentaire
SAINT PIERRE SUR ERVE (RPI de l'Erve)	4 à 3 classes	17,33	Réaffectation du site pour une MAM
RPI SAINT GEORGES SUR ERVE/ ASSÉ	3 à 2 classes	22,5	Primaire

Le détail des 7 ouvertures de classes

HAMBERS	RPI Jublains	18,33	2 à 3 classes
LAVAL	Germaine Tillion	24,18	10 à 11 classes
SAINT BERTHEVIN	Le Lac ÉLÉMENTAIRE	24,29	6 à 7 classes
LAVAL	Thévalles	22,63	7 à 8 classes
LAVAL	Pergaud	20,50	5 à 6 classes
CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE	Jean de La Fontaine	23,18	10 à 11 classes
BIERNE LES VILLAGE	Marcel Aymé	19,75	3 à 4 classes

MESURES DE RENTRÉE POUR L'ECOLE INCLUSIVE

2 ouvertures d'ULIS

- ✓ 1 en collège et 1 en école :
 - > collège Paul Emile Victor à Château-Gontier ;
 - > école Hilard à Laval.

Création d'un poste de professeur ressource TND

- ✓ interface entre la PCO (plateforme de coordination et d'orientation pour 0-12 ans) et les enseignants des cycles 1, 2 et 3 pour mettre en place les adaptations et aménagements pédagogiques.

Poursuite du dispositif d'accompagnement des ESH déscolarisés

- ✓ élèves en situation de handicap déscolarisés en attente d'ITEP et bénéficiant de la réponse accompagnée pour tous (RAPT) ;
- ✓ tandem enseignant (HSE)-éducateur qui accompagne les ESH déscolarisés à leur domicile, dans un lieu tiers ou dans un établissement pour un retour vers les apprentissages.

CARTE SCOLAIRE SECOND DEGRÉ

En collège

Phase initiale

- ✓ Effectifs prévisionnels : 8 959 (+16) ;
- ✓ 3 divisions de moins (351 classes pour 354 en 2022) ;
- ✓ Taux moyen d'encadrement : 23,83 ;

Phase d'ajustement

- ✓ Effectifs prévisionnels : 98 élèves de plus (à confirmer) ;
- ✓ 2 classes de plus ;
- ✓ 62,5 heures en plus (divisions + projets particuliers) ;

En lycée

Phase initiale

- ✓ Effectifs prévisionnels : 4 515 (- 161) ;
- ✓ 2 divisions de moins ; 39 classes de seconde prévues ;

Phase d'ajustement

- ✓ Effectifs prévisionnels : 33 élèves de plus, notamment en 1^{ère} technologique ;
- ✓ 6 heures d'ajustement.

Evolution de l'offre de formation

- ✓ Ouverture d'une ULIS au collège Paul Emile Victor à Château-Gontier ;
- ✓ **Ouverture de la section internationale** et des classes menant au **bac français international** (BFI – Britannique) au LGT Rousseau à Laval ;
- ✓ Ouverture du **bac pro métiers du commerce et de la vente**, option animation et gestion de l'espace commercial (12 places) par réduction de la capacité d'accueil du bac pro métiers de l'accueil de 24 à 12 places au LPO Raoul Vadepiéd à Évron ;
- ✓ Ouverture du **bac pro pilote de ligne de production** avec une capacité d'accueil de 5 places par réduction de la capacité d'accueil du bac pro maintenance des systèmes de production connectés de 15 à 10 places au LPO Raoul Vadepiéd.

LES RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION 20223

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Mayenne	Académie
92,10 %	91,30 %

LE BACCALAURÉAT

	Taux de réussite Mayenne	Taux de réussite Académie	Taux de réussite France
Baccalauréat général	97,92 %	97 %	95,70 %
Baccalauréat technologique	89,78 %	91,27 %	89,90 %
Baccalauréat professionnel	87,58 %	88,71 %	82,70 %

LES EXAMENS PROFESSIONNELS

	Taux de réussite Mayenne	Taux de réussite Académie
C.A.P.	90,20 %	89,60 %

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

Rentrée scolaire des enseignants		Vendredi 1 septembre 2023
Rentrée des élèves des écoles		Lundi 4 septembre 2023
Toussaint	Fin des cours	Samedi 21 octobre 2023
	Reprise des cours	Lundi 6 novembre 2023
Noël	Fin des cours	Samedi 23 décembre 2023
	Reprise des cours	Lundi 8 janvier 2024
Hiver (zone B)	Fin des cours	Samedi 24 février 2024
	Reprise des cours	Lundi 11 mars 2024
Printemps (zone B)	Fin des cours	Samedi 20 avril 2024
	Reprise des cours	Lundi 6 mai 2024
Début des vacances d'été	Fin des cours	Samedi 6 juillet 2024

MOUVEMENTS DES PERSONNELS

DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Chefs d'établissement

- Marie-Ange PINTARD, proviseure du lycée Douanier Rousseau à Laval ;
- Catherine BEUZIT, principale du collège des 7 fontaines à Andouillé ;
- Mireille PALLON, principale du collège Jean Rostand à Château-Gontier-sur-Mayenne ;
- Coralie ROBILLARD, principale du collège Volney à Craon.

Changement d'affectation

- Yannick POIRIER-MOULARD, principal du collège de Martonne à Laval ;
- Xavier DELAUBERT, principal du collège Fernand Puech à Laval ;
- Céline BORGAT, intérim sur le poste de principal du collège Misedon à Port-Brillet.

Personnels de direction adjoints

- Aurélien WALLIANG, proviseur adjoint du lycée Réaumur à Laval ;
- Claire RENO, proviseure adjointe du lycée Réaumur à Laval ;
- Nicole BOUHOURS, principale adjointe du collège Jules Renard à Laval ;
- Jean-Philippe TISON, principal adjoint du collège Paul Emile Victor à Château-Gontier-sur-Mayenne ;
- Maëlle SERRES, faisant fonction de proviseur adjoint du lycée Buron à Laval ;
- François DURY, faisant fonction de principal adjoint au collège Misedon à Port-Brillet.

Agents comptables et adjoints gestionnaires

- CLG les Garettes de Villaines-la-Juhel gestionnaire : Amandine PLISSON ;
- CLG Bernard de Bais gestionnaire : Sophie SOYER ;
- CLG de Gâvre de Montsûrs : gestionnaire, nomination d'un agent non titulaire pour l'année 2023-2024 (en cours).

Adjoints directeurs de SEGPA

- Remplacement d'Isabelle LANGUILLAT, collège Emmanuel de Martonne à Laval.

Infirmiers scolaires

- Madame BOURÉ Gladys, infirmière titulaire, poste réparti en deux mi-temps 50% LP Buron, 50% LP Vadepiéd (mesure d'affectation provisoire) ;
- Madame BOUVIER Sabrina, infirmière stagiaire, lauréate du concours infirmier, poste au collège Le Grand Champ de Grez-en-Bouère.

A LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Mme Stéphanie ROUSSELIN-JOUNOT, IEN Mayenne Nord Est ;
- Mme Elise FEUTRIER, Adjointe au chef du SDJES ;
- M. Baudoin PINEAU, service du remplacement ;
- Mme Rachel MASSOT, IEN Enseignement technique et apprentissage.